



FESTIVALS RECONNUS PAR QUÉBEC CINÉMA

Les courts métrages de fiction, d'animation et documentaires sont admissibles aux Gala Québec Cinéma si le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 1er septembre 2024 au 31 août 2025 dans une salle de cinéma commerciale ou au moins deux festivals de cinéma reconnus par Québec Cinéma :

Si le film a été présenté en première québécoise dans un festival reconnu par Québec Cinéma durant l'édition précédant la période d'éligibilité en cours et qu'il a été sélectionné dans un second festival reconnu par Québec Cinéma durant la période d'éligibilité, le film est également éligible.

- FESTIVAL CINÉMANIA
- FESTIVAL COURTS D'UN SOIR
- FESTIVAL DE CINÉMA DE LA VILLE DE QUÉBEC
- FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
- FESTIVAL DU FILM DE L'OUTAOUAIS
- FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA DE MONTRÉAL
- FESTIVAL FANTASIA
- FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA ET D'ART DE PERCÉ – LES PERCÉIDES
- FESTIVAL INTERNATIONAL DES FILMS SUR L'ART
- FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTRÉAL
- LES RENDEZ-VOUS QUÉBEC CINÉMA
- PLEIN(S) ÉCRAN(S)
- REGARD - FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT MÉTRAGE AU SAGUENAY
- RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL
- SOMMETS DU CINÉMA D'ANIMATION DE MONTRÉAL